

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Paris, le 20 mars 2020

Cellule Paris proche couronne

Nos réf. : Dossier n° 75 2019 00399 / DLE

Vos réf. : 2020-0511

Affaire suivie par : Julie ARONDEL

julie.arondel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 71 28 46 93

Courriel : cpsc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Accord pour travaux du porter-à-connaissance au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif dossier de déclaration pour le projet de la ligne de tramway (T 10) entre la Place du Garde à Clamart et La Croix de Berny à Antony (92)

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre porter-à-connaissance au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet et autorisée par courrier le 21 août 2017 (dossier loi sur l'eau n°75 2017 00148) et pour lequel une demande de compléments vous a été transmise le 28 novembre 2019, dont les compléments ont été fournis lors d'une réunion dans nos locaux le 25 février 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cependant, vous voudrez bien m'informer, avant le début des travaux, des dates de début et fin du chantier, puis, dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux, me communiquer votre compte-rendu de chantier, ainsi que les plans de récolement des ouvrages réalisés.

Par ailleurs, vous voudrez bien mettre en place les dispositifs nécessaires quant à la protection des zones humides situées dans l'aire d'étude de votre projet (rubalise, sens de circulation et stationnement réglementé...).

J'attire également votre attention sur le fait que pour ce qui est prévu pour la phase 2 « Jardins parisiens – Place du Garde », à savoir le dépôt prochain de la mise à jour de l'étude d'impact ainsi

**Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Pôle attractivité, culture et territoire – Direction des mobilités
Hôtel du Département
61, rue Salvador Allende
92 751 NANTERRE CEDEX**

À l'attention de Monsieur Frédéric TORNIOR

Envoi en recommandé avec A/R



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

que l'initiation d'une procédure de DUP modificative (projet d'une voie routière supplémentaire en forêt de Meudon) avec sollicitation d'un arrêté CNPN et d'un arrêté de défrichement, votre dossier loi sur l'eau devra être mis à jour via un porter-à-connaissance incluant les conclusions données suite à l'instruction de l'étude d'impact modificative et des différentes dérogations demandées.

Je vous remercie de bien vouloir prendre ces éléments en considération pour vos futurs projets.

Je vous rappelle enfin que les agents mentionnés à l'article L.172-1 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau auront libre accès aux installations objet de la déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur empêché,
La cheffe du service police de l'eau

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text of the delegation.

Isabelle KAMIL